



TOUTES ESPÈCES : frelon, TOP
PÊCHER, ABRICOTIER : forficule
ABRICOTIER, PRUNIER : monilia
PRUNIER, CERISIER : bactériose, puceron

PÊCHER : cloque, monilia, fusicoccum
POMMIER, POIRIER : tavelure, puceron
KIWI : PSA
TOUTES ESPÈCES : désherbage

> TOUTES ESPÈCES : Lutte contre le frelon

La sortie d'hiver est une bonne période pour piéger les fondatrices de frelons, qui sont actuellement à la recherche de site pour implanter leur nid. Vous pouvez fabriquer vous-mêmes ces pièges et les placer en bordure de vos parcelles.

> TOUTES ESPÈCES : Tordeuse Orientale

Le vol a débuté. Positionnez la confusion sexuelle dès que possible. Sur les parcelles de pommiers où les dégâts sont de plus en plus présents, placez dès à présent des diffuseurs mixtes carpo + TOP, ou utilisez une double diffusion TOP puis carpocapse du pommier.

- Isomate OFM TT ^{AB} (TOP) à 250 diffuseurs/ha sur pêcher et pommier, 300 diffuseurs/ha sur prunier (180 à 220 €/ha, BC)
- Cidetrack-OFM ^{AB} (TOP) à 425 diffuseurs/ha (205 €/ha, BC)
- Rak 5 ^{AB} (TOP) à 500 diffuseurs/ha (230 €/ha, BC)
- Ginko duo ^{AB} (TOP + carpo pomme) à 500 diffuseurs/ha (334 €/ha, BC)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.

> PÊCHER, ABRICOTIER : Forficules

Sur les variétés avec les dégâts les plus importants, entourez les troncs avec de la glu (Pegafit), au plus tard début avril, avant la remontée des adultes du sol vers les arbres. Complétez avec des mesures prophylactiques : suppression des ponts entre les branches basses et l'enherbement, piègeage massif avec des bambous ou des pots.

> PRUNIER DOMESTIQUE, CERISIER : Puceron

Avant floraison, positionnez une associant huile blanche + lambda cyhalothrine (cf ci-après paragraphe pommier puceron). Sur prunier, ce traitement aura également une action sur psylle, dont le vol se poursuit. En agriculture biologique, utilisez les huiles blanches, en fractionnant les applications entre le stade B et le stade E.



PRUNIER DOMESTIQUE, CERISIER : Bactériose

Si cela n'a pas été fait, positionnez un produit à base de cuivre.

- Funguran-OH (hydroxyde de cuivre) ^{AB} à 2.5 kg/ha (35 €/ha, ZNT 5m)
- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) ^{AB} à 1.67 kg/ha (40 €/ha, ZNT 20m)
- Bouillie bordelaise RSR (sulfate de cuivre) ^{AB} à 6.25 kg/ha 40 €/ha, ZNT 5m)
- Kocide 2000/35DF (hydroxyde de cuivre) ^{AB} à 3.5 kg/ha (54 €/ha, ZNT 20m)
- Champ flo ampli (hydroxyde de cuivre) ^{AB} à 3.5 l/ha (92 €/ha, ZNT 5m)
- En agriculture biologique, la stratégie est identique.



ABRICOTIER, PRUNIER JAPONAIS : Monilia

Durant la floraison, renouvelez en fonction du lessivage.

- Switch (cyprodinil + fludioxonil) à 0.2 kg/ha (28 €/ha, max 3 traitements/an)
- Prolectus (fenpyrazamine) à 0.8 kg/ha (88 €/ha, max 3 traitements/an, dar fin floraison)

En agriculture biologique, utilisez le Curatio (bouillie sulfo calcique) ^{AB} qui a une dérogation jusqu'au 10 juin 2023 à la dose de 12 l/ha (63 €/ha, max 2 traitements avant fleur et 3 traitements après fleur). Le produit peut s'utiliser en préventif sur feuillage sec, ou en stop après une pluie, sur feuillage humide.



PÊCHER : Cloque, monilia, fusicoocum

Renouvelez en fonction du lessivage. Utilisez en priorité le Sigma DG (captane) à 3 kg/ha (42 €/ha, max 2 traitements/an, H351), seul produit utilisable après F2 avec une triple action cloque, monilia et fusicoocum. Pour les parcelles particulièrement touchées par le monilia les années précédentes, il est possible d'intervenir à la chute des pétales avec du Signum (boscalid + pyraclostrobine) à 0,75 kg/ha (56 €/ha, max 2 traitements/an). Ce produit a une action secondaire sur fusicoocum mais pas sur cloque.

En agriculture biologique, utilisez le Curatio (cf monilia ci-dessus).



POMMIER, POIRIER : Tavelure

Désormais, chaque pluie donne lieu à des projections de spores. La totalité des variétés ont atteint le stade sensible. Intervenez en préventif de la prochaine pluie en renouvelant l'association 1 kg/ha de bouillie bordelaise ^{AB} + 5 kg/ha de soufre ^{AB}.

En agriculture biologique, la stratégie est identique sur les variétés sensibles à la tavelure. Sur les variétés résistantes, réalisez 2 à 3 applications en ciblant les pics de projection (cf BSV ou flashes).



POMMIER : Puceron cendré

Si cela n'a pas déjà été fait, intervenez dès réception en associant une huile blanche à forte dose avec une pyrèthre.

- Catane ^{AB} (huile de paraffine) à 25 l/ha (68 €/ha, max 2 traitements/an, BC)
- Oviphyt ^{AB}, Euphytane gold ^{AB}, Ovipron extra ^{AB}... (huile de paraffine) à 20 l/ha (68 €/ha, max 1 traitement/an, BC)
- Ovipron extra (huile de paraffine) ^{AB} à 2 l/ha (72 €/ha, BC)
- Lambdastar ou Karaté zéon ou Xflow (lambda-cyhalothrine) à 0,075 l/ha (5 ou 7 €/ha, max 3 traitements/an)
- Mandarin gold (esfenvalérate) à 0,25 l/ha (10 €/ha, max 3 traitements/an)

Au stade D (imminent sur les variétés précoces), réalisez le second passage pré-floral avec du Teppeki/Afinto/Terravant (flonicamide) à 140 g/ha (22 à 26 €/ha, max 3 traitements/an), associé soit à 2 l/ha d'huile blanche, soit à 2% d'Helioterpen film ^{AB} (terpène, 26 €/ha).

En agriculture biologique, débutez la lutte par une application d'huile blanche à 20 l/ha (cf ci-dessus). Ensuite, il sera possible d'utiliser du Neemazal TS qui vient d'obtenir une dérogation jusqu'au 30 juin 2023, à la dose de 2 l/ha (max 1 traitement avant fleur et max 1 traitement après fleur).



KIWI : PSA

Sur les parcelles où la bactérie est présente depuis plusieurs années, on observe des écoulements. Du débourrement à la floraison, intervenez à chaque lessivage de plus de 50 mm avec une dose de 225 g/ha de cuivre métal. Intervenez également dès le lendemain en cas de grêle.

- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) ^{AB} à 0.3 kg/ha (7 €/ha)
- Yucca (oxychlorure de cuivre) ^{AB} à 0.63 l/ha (9 €/ha)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.



TOUTES ESPÈCES : Désherbage

Dans le cas d'une stratégie intégrant des produits de pré-levée, compte-tenu de certains délais d'application, le désherbage doit débuter sans tarder.

	PRODUIT	matière active	AMM		dar	dose/ha plein	prix/ha plein	spectre
			verger adulte	jeune verger				
pré-levée	Pledge	flumioxadine	pépins		pré débourrement	1,2 kg	228 €	gram dicot
	Cent 7	isoxaben	kiwi		pré débourrement	6 l	102 €	dicot
			pépins noyau coq	pépins noyau coq	stade E	4,8 l	82 €	dicot
	Devrinol F	napropamide	pépins noyau sauf cerisier	pépins noyau sauf cerisier	stade E	9 l	220 €	gram dicot
	Penditec 400	pendiméthaline	pépins			6 l	36 €	gram dicot

Les stratégies foliaires restent basées sur le Spotlight plus ou Shark (carfentrazone) à 0.33 l/ha (22 €/ha, max 1 traitement/an), additionné de 0,25% de Li 700 star, et associé à du glyphosate.

Rappel glyphosate : la dose maximale annuelle est de 900 g/ha en plein, et la surface traitée ne doit pas dépasser 40% de la surface totale. Ces restrictions ne s'appliquent pas lorsque le désherbage mécanique n'est pas possible : vergers en pente, cultivés en terrasses ou sur buttes, terrains trop caillouteux, espèces dont la récolte a lieu au sol.

En agriculture biologique, le travail du sol est indispensable sur jeunes vergers. En verger adulte, la tonte est possible. Attention aux mulchs et toiles diverses car ils favorisent nettement les campagnols (cf ci-après).

La conseillère pour l'arboriculture, Anne Penavayre
Tel : 06.29.58.02.17

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est assuré et agréé par l'État pour son activité de conseil spécifique et indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (agrément n° MP01858). Cette démarche s'inscrit dans le programme Écophyto 2, dont l'objectif est de réduire de 50% l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025 en France. En ce sens, les méthodes alternatives et CEPP sont systématiquement cités dès qu'ils sont suffisamment efficaces.

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO www.occitanie.chambre-agriculture.fr/ - Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest. Pour les CEPP, consultez <https://ecophytopic.fr/>. - Pour la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, consultez l'arrêté phyto du 04/05/2017.

Ce document est la propriété du Conseil départemental de la Haute-Garonne (numéro SIRET: 22310001700423). Il ne peut être dupliqué sans son autorisation. Vous recevez ce flash technique réservé aux arboriculteurs. Si vous souhaitez vous désabonner, veuillez contacter le 05.61.82.60.60